

Trois horizons de déclaration d'une entreprise en Chine

Mois

- TVA
- Impôt sur le revenu des salaires
- Retenue à la source

Échéance : le 15

Trimestre

- Acompte d'impôt sur les sociétés

Échéance : 15 jours après la fin du trimestre

Année

- Liquidation annuelle de l'impôt sur les sociétés
- Régularisation de l'impôt sur le revenu

Échéance : 31 mai et 30 juin

Le point de départ est le même pour tous — l'exercice fiscal se clôt le 31 décembre

L'année d'une entreprise en Chine : calendrier des échéances

Le 15 de chaque mois

TVA, impôt sur le revenu, retenue à la source

15 janvier

acompte d'IS du 4e trimestre

1er mars – 30 juin

période de régularisation annuelle de l'impôt sur le revenu

15 avril

acompte d'IS du 1er trimestre

31 mai

déclaration annuelle d'IS et liquidation finale

15 juillet

acompte du 2e trimestre

15 octobre

acompte du 3e trimestre

Conseil

Programmez un rappel 5 jours avant chaque échéance

TVA en Chine : la périodicité dépend du statut

Seuil

Chiffre d'affaires annuel — **5 millions de yuans**

Sous le seuil — petit contribuable

- Régime simplifié
- Déclaration trimestrielle sur accord de l'administration
- Pas de droit à déduction de la TVA d'amont

Au-dessus du seuil — contribuable général

- Déclaration mensuelle, avant le 15
- Droit à déduction de la TVA d'amont
- Remboursement à l'export possible

Exonération

Chiffre d'affaires jusqu'à 100 000 yuans par mois ou 300 000 par trimestre — pas de TVA

Taux de TVA en Chine

13% la plupart des biens, importation, transformation et réparation

9% transport, construction, immobilier, denrées de base

6% conseil, IT, services financiers et modernes

1% taux réduit pour les petits contribuables, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027

0% export de biens et de certains services avec remboursement de la taxe d'amont

Impôt sur les sociétés : acomptes et liquidation annuelle

Étape 1

Acompte trimestriel

- Échéance : **15 jours** après la fin du trimestre
- Calcul sur le bénéfice réel de la période
- Les grands contribuables peuvent passer aux acomptes mensuels



Étape 2

Liquidation annuelle

- Échéance : **31 mai** (cinq mois après la clôture)
- Rapport d'audit d'un cabinet chinois agréé
- Rapprochement avec les acomptes versés : complément ou imputation

Taux sur la déclaration annuelle

25%	standard
15%	entreprise de haute technologie (HNTE)
5%	petite entreprise à faible rentabilité, bénéfice jusqu'à 3 millions de yuans

Important

Certificat expiré à la date de dépôt — retour au taux de 25 %

Retenues mensuelles de l'entreprise



Impôt sur le revenu des salaires

L'entreprise agit comme agent de retenue

15 jours après la fin du mois



Cotisations sociales du personnel chinois

Même cadence mensuelle



Retenue à la source sur les paiements aux non-résidents

Dividendes, intérêts, redevances — 10 %, moins selon la convention fiscale

Avant le 15 du mois suivant

Une fois par an

Régularisation du revenu global du résident — du 1er mars au 30 juin. Obligatoire pour l'étranger ayant 183 jours ou plus

Ce que coûte un retard

0,05 % par jour

pénalité sur l'arriéré, décomptée dès le lendemain de l'échéance

50–500%

fourchette d'amende en cas de fraude prouvée, plus un contrôle renforcé de l'entreprise

10 ans

durée minimale de conservation des pièces justificatives et des fapiao

Les sanctions ne viennent pas d'un inspecteur, mais du système : « **Taxe d'or** » croise automatiquement les données fiscales, douanières et bancaires

CONTACTS

VITA LIBERTA LIMITED

www.vitaliberta.hk

Office room 68, 7/F, Woon Lee Commercial Building, 7 Austin Ave, Tsim Sha Tsui, Kowloon, Hong Kong

+852 6841 6177



legal@vitaliberta.com



Hangzhou office (China):

Room 815, Building 3, Zhonghao Wangjiang International, No. 332 Wangjiang East Road, Shangcheng District, Hangzhou City

Direct line:

+86 130 7361 7169